

Je ne peux que lui dire que cette question n'a pas échappé à mon attention, même avant qu'il l'ait soulevée. Je l'assure,—ce que j'ai déjà fait en particulier,—que je m'intéresse personnellement à cette question. Nous ne pouvons pas entreprendre ces recherches; il faut que la recherche médicale les entreprenne. Il faut que ces gens puissent les coordonner avec leur programme. J'espère que ce soit possible.

Pour ce qui est de la construction d'hôpitaux, dont l'honorable député a parlé plus tôt, nous visions, quand nous avons proposé le programme national d'assurance-santé, à aider à la construction d'hôpitaux pour 60,000 lits en 10 ans. Nous avons dépassé cet objectif. Je ne dis pas qu'il ne reste pas beaucoup à faire encore. Bien entendu, il en reste, il en restera toujours dans le domaine de la santé mais, je le répète, je pense que l'ensemble des efforts de tous, de tous les domaines de compétence, de toute la population, dans ce domaine a été remarquable pour un pays comme le nôtre et que nous avons lieu d'en être fiers. Nous calculons maintenant qu'il faut construire des hôpitaux pour environ 25,000 lits. Ce nombre augmentera avec la population. Cela représente assez bien les besoins actuels mais ne pose pas, dans cette forme, le problème que pourrait faire supposer la seule mention du nombre de 25,000.

J'admets ce que l'honorable député a dit au sujet des lits pour les malades chroniques. La raison qu'il a donnée lui-même, il y a un instant, explique jusqu'à un certain point pourquoi la subvention est plus élevée dans le cas des maladies chroniques, par comparaison avec les affections aiguës.

Nous voulions inciter les provinces et les institutions privées à accorder plus d'attention aux soins des maladies chroniques et à l'érection d'établissements pour loger les malades en question, mais nous n'avons pas réussi. Par le mot "nous" j'entends nous tous. Dans les déclarations que j'ai faites de temps à autre, j'ai cherché à insister sur l'importance du soin des maladies chroniques. Il va sans dire qu'un des plus beaux hôpitaux pour maladies chroniques au Canada est celui de St. Mary's à London. Je signale la chose à ceux que cela intéresse. Ils n'ont qu'à s'y rendre pour voir ce qu'on peut faire dans une institution destinée au soin des maladies chroniques. Je ne puis qu'espérer qu'on s'intéressera davantage à cet aspect du problème.

L'honorable député dit qu'une solution consiste à relever le montant de la subvention. Tout ce que je puis dire à cet égard, c'est que le sujet continue d'être à l'étude.

[L'hon. M. Martin.]

**M. Gillis:** Je désire poser une question au ministre. Les subventions générales à l'hygiène qui sont versées aux provinces sont des subventions versées en contre-partie de sommes équivalentes.

**L'hon. M. Martin:** Pas toutes.

**M. Gillis:** Un bon nombre.

**L'hon. M. Martin:** La subvention versée à l'égard de la construction d'un hôpital et la subvention à la lutte anticancéreuse le sont, la subvention de réadaptation l'est en partie; la subvention pour les services de laboratoire et de radiologie l'est en partie; la subvention à la suppression des maladies vénériennes l'est aussi. Les autres ne le sont pas.

**M. Gillis:** Voici ce que je voudrais établir. Une certaine somme est mise chaque année à la disposition des provinces pourvu qu'elles en puissent verser la contre-partie. Le ministre peut-il nous dire quelle somme était disponible l'an dernier pour chacune des provinces et combien a été versé? Je crois que ces renseignements répondront en partie à certaines questions.

**L'hon. M. Martin:** La liste en est très longue. Mon honorable ami veut-il que je la dépose ou que je la lise? C'est un tableau important.

**M. Gillis:** Si le comité y consent, que le ministre la dépose.

**L'hon. M. Martin:** Voici les subventions générales à l'hygiène publique qui sont sans contre-partie: subvention à la lutte antituberculeuse, à la division d'hygiène mentale, des recherches et à la formation professionnelle. Exigent une contre-partie, les subventions suivantes: construction d'hôpitaux, lutte contre le cancer. Il n'en faut pas pour la subvention à l'hygiène maternelle et infantile. La subvention de réadaptation suppose une contre-partie partielle. Mon honorable ami peut donc se rendre compte que les deux tiers des sommes que le gouvernement fédéral met à la disposition des provinces n'entraînent pas de contre-partie. Il est évident que pareilles sommes ne peuvent être cédées sans d'excellentes raisons. Je ne veux pas critiquer les provinces, mais il est arrivé que certaines d'entre elles pour des raisons particulières ou autres aient refusé cet argent. Par exemple, je prends la propre province de mon honorable ami, la Nouvelle-Écosse. L'an dernier la somme disponible en Nouvelle-Écosse était de \$2,480,581. Nous avons approuvé des projets au montant de \$2,041,000. Il reste donc pour la Nouvelle-Écosse un solde de \$438,000. Je pourrais peut-être déposer ce tableau qui intéressera sans doute mon honorable ami.